

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 28

Artikel: Entre jeunes filles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206125>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lo menistre *Calvin*. On hommo de cabosse ; stisse, allâ pi ! bin brâva dzein, mâ que sè gê-nâve pas quand l'avâi oquie à dere. S'inquiétâve pas dâi ronnié ; ie savâi prau que quand l'ê qu'on a de onna bounâ veretâ, l'ê quemet se on accouillessâi on bâton dein on tropi de câion : l'ê clli que l'a reçu que couile, et que l'ê la pe croûte ruva dau tsé que crainne lo mè. Asse-bin l'êtaï de respectâ et vo menâve lè dzein rique-raque, quemet âo militéro. Faillâi obéi à lois, âo bin gâ ! vo baillive l'allâie et la reve-rgna ! dâi iâdzo on bocon trau fè, quemet quand l'a fè boulrâ clli poôro *Servet*. Se on avâi pu lè fondre einseimblie clliai doû, quemet lo potâ quand fâ onna couillâ nâova avoué duve vilhie, quin novâi *Calvin* on arâi fè ! on *Calvin* que no z'arâi apprâ à sè supportâ lè z'on lè z'autro. Mâ l'a quazu ètâ d'obedzî d'itre séviro, por cein qu'on desâi de son temps :

Dè coûte lè ryô et lè gros
Ne bête pas ton ottô.

N'a pas voliu ci commerce, l'a de : — Rein de cein ; lè petits et lè gros n'ê pas lè mîme ma-nâire, ma l'ê de la mîme matâire, et lè z'a met dein lo mîme moûno. A-te pas bin fè, dite-vâi, et n'êtaï-te pas on hommo de sorta ?

Po vêro bî, vayâi bi : pouâve recognâitre lè z'âo à dou dzauno, que desant lè dzein, — et ti lèz'autro régent de l'Académie que sant vgnâi apri l'ant coudhî pidâ avoué li, et on sâ prau que, dein tot cein que l'ant fè, lâi a z'u quasu alant à vannâ quâ éciorâ, quand bin, onna boun' eimpârtye d'au temps, l'Etat lè payifve pas pârre. Clliau d'ora assebin sant dâi crâno corps. *Tso épî s'fa la lienna*, que l'ant peinsâ et, tot bounameint, l'ant recordâ, recordâ à tsavon, lè z'on lè z'écetroure, lè z'autro lè lois, etcétra, et sant arrevâ à itre dâi z'hommo de teppa.

No z'autro qu'on lâi è z'u assebin, on lâi ein è bin remacheint à clliai vilhie *Alma mater genevensis*, quemet diant clliau que sâvant dé-vesâ de la man gautse, et on vo cord onna bê-ruettâ de bounheu, eintsatalâe avoué dau dzoûno.

Et tot parâi, eintre lo canton de Vaud et clli de Dzenéva lâi a dâi iâdzo dâi trevougne, dau grabûdzo. Io lâi a-te rein ? — *Pertot lâi a oquie que tsi no, hormi qu'on lâi s'bat ti lè dzor !* que desâi on Fribordzâi. — Ai-no pas z'u clliai sacré mappemonde que vessâve dau côte de Velanâova, que l'iguie d'au lè pouâve pas s'ei-fattâ dein lo Rhoûno ? Ai-no pas oncora clli tun-net de la Faucellie et clli Frasne que no baillant ài z'on et ài z'autro mè de couson que trâi felhie à maryâ. Eh bin ! clliau niéze on pâo lè fêre botâ, se on vâo être résenâbliio, vo et no, et on sâ prau que vo l'ite, et no assebin. D'ailleu, à quie bon dâi tsecagne, dâi procès : quemet dit lo diton : *Clli que gagne on procès s'ein revint ein tsemise ; clli que lo perd, revint tot nu.*

Oï ! no assebin on vâo coudhî itre résenâbliio, por cein qu'on l'a apprâ tsi vo, quand on lâi fêre, avoué clliau professeu d'attaque qu'on avâi, et clliau bon camerardo. Eh bin ! à vo ti, régent et ecoufl de l'Universitâ, à ti stau z'ami, on brâme bin fè :

Respet por vo !

Lozena, à la fin d'au mài de mai 1909.

On par de vilhio z'écouli de
voutr' Académie :

Ce document est signé de MM. E. Dandiran et F.-A. Forel, professeurs à l'Université de Lausanne, de la part de 82 adhérents au groupement vaudois en vue de la célébration du Jubilé de Genève.

Entre jeunes filles :

— Ma chère, veux-tu me permettre de te présenter mon fiancé ?
— Mais, certainement ; tous ceux que je t'ai connus étaient charmants !

Facteur et cocher. — Un facteur de poste et un cocher de fiacre se querellaient :

— Comment ! s'écriait le premier, vous osez insulter un *homme de lettres* !

— Et vous, répondit l'autre, vous osez outrager un *homme en place* !

Pauvre docteur. — Un de nos médecins se plaignait l'autre jour d'être harassé.

— Je viens, disait-il, de voir un malade à la Pontaise, un deuxième à Ouchy et un troisième à la Perraudettaz.

— Mais, docteur, tous vos malades sont donc à l'extrémité !

EN DEVISANT DU BON VIEUX TEMPS

Les lignes suivantes sont extraites d'une conférence que fit jadis, à Lutry, *Louis Monnet*, fondateur de notre petit journal.

I

PERMETTEZ-moi de vous lire quelques souvenirs du bon vieux temps, recueillis soit dans des traditions orales, soit dans des notes laissées par un honorable citoyen de Lavaux, M. David Forestier, de Cully, où il est mort, il y a quelque trente ans.

Le nom de David Forestier est resté populaire dans la contrée, soit par les fonctions publiques qu'il y a exercées pendant nombre d'années, soit par des productions littéraires, d'un caractère très original, publiées par ci par là dans nos journaux sous le modeste voile de l'anonyme.

Nos bateliers d'autrefois.

Il s'agit des mœurs de nos bateliers du Léman, au commencement du XIX^e siècle

A cette époque, la navigation était généralement exercée par des Vaudois et des Genevois ; c'est-à-dire que les patrons des barques étaient de l'un ou de l'autre de ces deux cantons. Tandis qu'aujourd'hui cette navigation est presque entièrement entre les mains des Savoyards.

Le Léman était divisé en deux régions : le *lac supérieur* — de Villeneuve à Morges ; le *lac inférieur* — de Morges à Genève.

Vevey était considérée comme le centre du Haut-Lac.

Les bateliers de ces deux régions se gouaillaient réciproquement. Ceux du lac inférieur se piquaient d'avoir la langue plus déliée, la *blague* plus fine, — c'est l'expression dont ils se servaient, — quâ les bateliers du Haut-Lac.

Mais pour les bateliers du Haut-Lac, Morges était la pouilleuse, Rolle l'orgueilleuse et Nyon la vaniteuse. Ils qualifiaient en outre toute cette partie de contrebandière.

Au temps dont nous parlons, le port d'Evian n'exista pas, et les rives vaudoises étaient beaucoup plus fréquentées qu'aujourd'hui par les barques. Il n'était pas rare d'en voir une douzaine ancrées dans la baie de Cully.

Avant d'aller plus loin, faisons connaissance avec le type des bateliers qui font l'objet de cet entretien.

Le père « *Tiaver* ».

Le père *Tiaver* était né à Ouchy. Son nom de famille était presque ignoré à Lavaux, et même d'une grande partie des habitants de Cully, où il demeurait. Il n'était connu que sous ce sobriquet, et les nombreuses lettres qu'il recevait n'avaient d'autre suscription que celle-ci : *Au père Tiaver, à Cully*.

En général, les bateliers ont des noms de guerre tirés de quelque circonstance particulière de leur vie, de leurs habitudes.

Le métier de batelier étant très pénible, ceux qui l'exercent sentent fréquemment le besoin de réparer leurs forces. Aussi, — et tout particulièrement à l'époque à laquelle se rapporte ce récit — les bateliers buvaient-ils pas mal de vin et de liqueurs. On y entendait les bateliers,

les pêcheurs, les calfats se demander les uns aux autres en se rencontrant avant le jour : *As-to tia lo ver ? (As-tu tué le ver ?)* Et quand *Tiaver* voyait qu'on tardait trop à prendre le petit verre, il disait à son père : *Vein no pas tia lo ver ?* D'où, en langage classique d'Ouchy, il reçut son nom de *Tiaver*.

« *Tuer le ver*. »

On sait que le matin bon nombre d'ouvriers, avant de se mettre au travail, boivent un petit verre en cassant une croûte. Boire sans soif est une faculté dont beaucoup sont doués, nous autres Vaudois tout particulièrement. Ils ont adopté certaines formules pour désigner cette manière de commencer la journée. Les uns disent : « *Ça réveille !* » les autres : « *ça réchauffe !* » ou « *ça ravigotte !* » Plusieurs, enfin, font entendre que la goutte matinale est une mesure d'hygiène, et ils caractérisent cette sage précaution en disant : « *Ça tue le ver*. »

Quel peut bien être ce ver qu'il s'agit de tuer quotidiennement ? Est-ce le parasite que les savants appellent ténia, et que nous traitons familièrement de « *ver solitaire* », est-ce le ver rongeur qui, au figuré, veut dire peine de l'âme, auquel cas *tuer le ver* signifierait *noyer son chagrin*... On n'a jamais su au juste.

Cependant, cette locution a son explication historique si l'on remonte à l'histoire de François I^{er}. Voici ce qu'on lit dans le journal d'un bourgeois de Paris de ce temps-là :

« Au dict an 1519, en juillet, mourut subitement la femme de M. la Vernade, l'un des maîtres des requestes du roy. Elle fut ouverte, et *lai* fut trouvé un ver en vie sur le cœur, qui lui avait percé le cœur ; et lors fut mis sur le cœur du métridal (espèce d'antidote) pour le faire mourir, mais il n'en mourut point. Puis y fut mis du pain trempé en vin, dont incontinent le ver mourut. Pourquoi il ensuyt qu'il est expédié de prendre du pain et du vin au matin, au moins en temps dangereux, de peur de prendre le ver. »

*

Maitre Jean-Paul.

Reprenons maintenant notre récit par quelques mots à la mémoire d'un des meilleurs amis de *Tiaver*, l'excellent constructeur de brigantins, maitre Jean-Paul, de la Tour-de-Peilz, dont toutes les cochères et autres bateaux avaient été faits par lui.

Et parmi les nombreux brigantins qu'il construisit, Cully seul en comptait une demi-douzaine.

Voici le portrait que M. Forestier nous a laissé de ce brave industriel :

« Pendant toute la durée de la construction d'un brigantin, personne n'aurait vu le sourire se peindre sur la figure grave de Jean-Paul ; et aux approches du lancement à l'eau, cette gravité était presque de la mauvaise humeur. Son préjugé sur la rencontre qu'il ferait le matin du jour de cette opération était tel, que si c'était une femme, il fallait y renoncer forcément pour ce jour-là. Aussi le batelier qui faisait construire avait-il soin de prendre ses mesures pour que Jean-Paul fit la rencontre d'un homme. En parlant des femmes, il disait que lorsqu'elles sont en colère elles sont comme une ancre qui accroche de quelque côté qu'on la jette dans l'eau.

» Les amateurs admis à jouter du lancement montaient le brigantin. Le bouquet préparé par les jeunes filles de l'endroit était placé au haut du *trinquet*. A ce moment solennel, Jean-Paul de sa voix de stentor s'écriait : *Sin no ti pret. Lou bon Dieu no préservai de bin et de mau. Avau !* A ce dernier mot, les ouvriers, avec de grosses masses, abattaient les trolleyes ; le brigantin tombait sur son plancher glissant et s'élançait à l'eau à la satisfaction de Jean-Paul, qui, alors, prenait une prise, comme Napoléon après bataille gagnée, et souriait amicalement au maître du bateau. »

Le « *ressa* ».

Le soir du lancement d'un brigantin, il y avait toujours *ressa*, c'est-à-dire que le maître batelier offrait un repas aux ouvriers et aux amis,